



**Travaux de génie civil et grosses réparations sur les
réseaux d'eau potable et d'assainissement -
lot 13 : secteur Sonnaz, Verel-Pragondran, Bassens,
Saint-Alban-Leysse**

Avenant n°1 de transfert au marché n°220050

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex, représentée par Monsieur Daniel ROCHAIX vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales,

d'une part ,

ET

Titulaire initial

SASSI BTP (mandataire), 189 route de la Feclaz – Zac des Barillettes – 73230 St Alban Leysse / MIDALI SA / AILLON TP / FERRAND TP

Après fusion absorption

SOGEA RHONE ALPES, Agence de Grenoble, 126 Chemin de l'Ile du Pont – 38340 VOREPPE, représenté par Elodie BUISSON, (mandataire) / MIDALI SA / AILLON TP / FERRAND TP

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de l’absorption par voie de fusion-absorption de la société SASSI BTP, au profit de la société SOGEA RHONE ALPES a effet du 1^{er} Janvier 2025.
Cette fusion implique que SOGEA RHONE ALPES se substituera à SASSI BTP dans tous les droits et obligations au titre dudit groupement y compris dans la mission de mandataire

SOGEA RHONE ALPES, devient donc titulaire du marché 220050, mandataire du groupement constitué avec MIDALI SA / AILLON TP / FERRAND TP.

Ce changement entraine également la modification du numéro SIRET de la structure.
Le numéro SIRET à prendre en compte est désormais le suivant : **344 352 448 00577**.
Le RIB est inchangé.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

ARTICLE 3 – DATE D’ENTREE EN VIGUEUR

La prise d’effet de la fusion absorption est le 1^{er} Janvier 2025.

En pièces jointes : kbis, délégation de pouvoir de signature.

Fait à Chambéry le

Pour SOGEA RHONE ALPES

Pour Grand Chambéry
Monsieur Daniel ROCHAIX
vice-président chargé de l’eau,
de l’assainissement et des
eaux pluviales